

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 05 décembre 2018**

**Objet : Révision du plan de financement des opérations de montée en débit sur les communes de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole (CALM)**

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-six novembre 2018, se réunit en session ordinaire, salle Plénière à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents :36 (dont 6 procurations) -126 voix

Votants : 36 Pour - 126 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président  
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2<sup>ème</sup> VP  
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3<sup>ème</sup> VP  
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5<sup>ème</sup> VP  
Mr Vincent TURPINAT – (procuration donnée à Mr JM Bost) – 1 voix – 6<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean BARIAUD – (suppléant de Mr Yves Le Gouffe) – 1 voix  
Mr Jean-Paul BARRIERE – (procuration donnée à Mr G Méricout) – 1 voix  
Mr Nady BOUALI – 1 voix  
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix  
Mr Henri CERTE – (suppléant de Mr Francis Comby) - 1 voix  
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix  
Mr Eric CORREIA (procuration donnée à Mr Nady Bouali) – 1 voix  
Mr Pascal COSTE - 6 voix  
Mr Pierre COUTAUD - 2 voix  
Mr Stéphane DELAUTRETTE – (suppléant de Mr D Marcellaud) – 1 voix  
Mr Patrick DUROUX – 1 voix  
Mr Alain FAUCHER – 1 voix  
Mr Gilbert FRONTY – (suppléant de Mme Stéphanie Vallée) - 6 voix  
Mme Sarah GENTIL – 2 voix  
Mme Michèle GUILLOU – (suppléante de Mr Philippe Jenty) - 2 voix  
Mr Christian HANUS – 2 voix  
Mr Mathieu HAZOUARD (Procuration donnée à Mr François Vincent) – 15 voix  
Mr Alain LAGARDE - 1 voix  
Mr Christian LATOUILLE – (suppléant de Mr C. Redon Sarrazy) – 1 voix  
Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix  
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix  
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix  
Mr Christophe PATIER - 15 voix  
Mme Mélanie PLAZANET – 1 voix  
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix  
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Hélène Faivre) - 6 voix  
Mr Thierry TROLONG – 1 voix  
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à C Latouille) – 1 voix  
Mr Joël VILARD – 1 voix  
Mr François VINCENT – (suppléant de Mr Gérard Vandenbroucke) – 15 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Présidente Département Creuse  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence  
Président de la CC Briance Combahe  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Président CC Pays d'Uzerche  
Conseiller commun. CC Pays Lubersac Pompadour  
Président du Syndicat de la Diège  
Président Agglo Grand Guéret  
Président Département Corrèze  
Vice-Président du Syndicat de la Diège  
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus  
Vice-Président de la CC Val de Vienne  
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat  
Conseiller Départemental de la Corrèze  
Adjointe au Maire Ville de Limoges  
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine  
Conseiller Agglo Tulle Agglo  
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne Mr  
Président Département Haute-Vienne  
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche  
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Présidente Département Creuse  
Conseiller communautaire CC Portes de la Creuse en Marche  
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix  
Vice-Président de la CC Ouest Limousin  
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Alain AUZEMERY – (et son suppléant) – 1 voix – 7<sup>ème</sup> VP  
Mr Didier BARDET – (et son suppléant) 1 voix  
Mr Arnaud COLLIGNON (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Pierre DESARMENIEN – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Francis DUBOIS – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Thierry GAILLARD - (et son suppléant) – 6 voix  
Mr Sylvain GAUDY – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Laurent GUINARD – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Vincent JALBY – (et son suppléant) - 2 voix  
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) 1 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix  
Mr Gérard ROUMILHAC – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Vice-Président Tulle Agglo  
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine  
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières  
Vice-Président Département Creuse  
Président CC Creuse Sud-Ouest  
Conseiller communautaire CC Gartempe St Pardoux  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Président de la CC Creuse Grand Sud  
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Vice-Président CC Midi Corrèzien  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne

En référence aux délibérations n°482 du 11 avril 2016 et n°617 du 29 juin 2018 relatives au plan de financement des opérations de MED de Veyrac (2 opérations), Saint-Gence, Peyrilhac, Bonnac la Côte, Boisseuil, Aureil, et à l'opticalisation du NRA-ZO de Eyjeaux, il est nécessaire de procéder à une dernière modification du plan de financement, les opérations étant désormais terminées et les coûts réels connus (voir tableau détaillé ci-annexé).

L'essentiel des surcoûts constatés sont liés à des prestations d'Orange :

- compartiments complémentaires pour les armoires PRM (en fonction du nombre d'opérateurs présents au PRM et à la taille des sous-répartiteurs objets de montée en débit) : 5680€/compartiment actif – 5 680€/compartiment passif
- par conséquent taille des dalles d'accueil de ces armoires
- prestations non anticipées de type PCO (prolongement câble optique au NRA) : 2 750 €/PRM
- facturation Orange d'un abonnement sur 10 ans de la prestation prolongement câble optique

**En référence aux délibérations N°326 du 2 avril 2013 et n°537 du 14 mars 2017, une contribution financière aux frais de fonctionnement est maintenue.** Elle sera versée par les partenaires financiers (Communes pour le cas présent) concernés par les travaux sur leur territoire.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de **3% du montant HT des travaux réalisés**, avec un **seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros**. Le calcul des contributions tiendra compte de la totalité des travaux réalisés sur le territoire concerné, dans le cadre du SDAN Pilote, Axe 2bis.

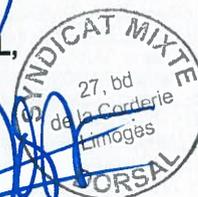
Si le seuil maximum est atteint, la contribution financière aux frais de fonctionnement pour les nouvelles opérations sus-présentées sera sans objet.

Au vu de cette évolution des coûts, les conventions signées avec les partenaires financiers devront faire l'objet d'avenants.

**Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité**

- **d'accepter le plan de financement modifié de ces opérations tel que détaillé en annexe,**
- **d'autoriser le Président à mettre en place des avenants aux conventions signées avec les partenaires financiers et procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à ce dossier.**

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le**  
**Publié par affichage le :**



**Plan de financement définitif pour la mise en œuvre d'infrastructures de MeD sur le territoire de la Communauté de communes de  
Limoges Métropole**

**D655  
Annexe**

N° Département	Territoire d'intervention	OPERATIONS	Coût prévisionnel HT - délibération 11/04/16	Coût HT voté par délibération 617 du 29/06/18	Coût définitif HT par opération	Participation financière CDB7	Participation financière Région	Participation financière Europe	Participation financière EPCI ou Commune	Observations
1	Commune de Aureil	SR FEY/A03	41 700,00 €	46 102,24 €	49 924,27 €	3 101,65 €	- €	- €	46 822,62 €	Opération incluant MED Aureil et Opticalisation du NRA ZO d'Eyjeaux pour un coût total de 80 225,12 € Facturation commune pour les deux opérations et accord des deux communes pour une répartition des coûts à hauteur de 173278 pour la commune de St Gence soit 49 324,27 €
					6,21%	0%	0,00%	93,79%		
					8 628,08 €	- €	- €	97 694,72 €		
2	Commune de Boisseuil	SR SOL/A06	116 000,00 €	105 761,81 €	106 322,80 €	8 628,08 €	- €	- €	97 694,72 €	
					8,11%	0,00%	0,00%	91,89%		
					4 983,46 €	- €	- €	85 959,25 €		
3	Commune de Bonnac la Côte	SR BEI/E06	67 000,00 €	84 152,71 €	90 942,71 €	4 983,46 €	- €	- €	85 959,25 €	
					5,48%	0,00%	0,00%	94,52%		
					1 881,81 €	- €	- €	28 419,04 €		
4	Commune de Eyjeaux	Opticalisation du NRA-ZO construit par Dorsal	25 300,00 €	27 971,88 €	30 300,85 €	1 881,81 €	- €	- €	28 419,04 €	Opération incluant MED Aureil et Opticalisation du NRA ZO d'Eyjeaux pour un coût total de 80 225,12 €. Facturation commune pour les deux opérations et accord des deux communes pour une répartition des coûts à hauteur de 105278 pour la commune d'Eyjeaux soit 30 300,85 €
					6,21%	0,00%	0,00%	93,79%		
					4 908,08 €	- €	- €	65 332,38 €		
6	Commune de Peyrilliac	SR NIE/A05	66 000,00 €	61 339,46 €	70 240,46 €	4 908,08 €	- €	- €	65 332,38 €	
					6,99%	0,00%	0,00%	93,01%		
					7 464,78 €	- €	- €	121 295,96 €		
7	Commune de Saint-Gence	SR NIE/A03	100 360,00 €	124 866,42 €	128 760,74 €	7 464,78 €	- €	- €	121 295,96 €	Participation de St Gence incluant la MED St Gence (102 190,02 €) + sa participation à hauteur de 631'04 à la MED Veyrac Etang A02 (soit 28 570,72 €)
					5,80%	0,00%	0,00%	94,20%		
					68 690,91 €	- €	- €	104 918,52 €		
8	Commune de Veyrac	Veyrac Bourg SR VEY/A04	85 640,00 €	98 942,50 €	42 597,51 €	6 365,90 €	- €	- €	104 918,52 €	Opération commune avec St Gence pour un coût total de 68 186,23 € avec répartition des coûts à hauteur de 101'164 pour Veyrac soit 42 597,51
					5,72%	0,00%	0,00%	94,28%		
					587 780,25 €	- €	- €	550 442,49 €		
<b>TOTAL</b>			502 100,00 €	549 137,02 €	587 780,25 €	37 337,76 €	- €	- €	550 442,49 €	

REÇU EN PREFECTURE

1e 07/12/2018

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 07/12/2018

Application agréée E-legalite.com